



PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

GAEC LUMINEAU

EXPLOITATION D'UN ÉLEVAGE DE VOLAILLES EN AUGMENTATION D'EFFECTIFS SUR LA COMMUNE DE SÈVREMONT

En exécution de l'arrêté préfectoral n°17-DRCTAJ/1-51 du 21 février 2017 pris en application de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, la demande formulée par les gérants du GAEC LUMINEAU, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un élevage de 234 240 emplacements volailles, après construction d'un cinquième bâtiment avicole, au lieu-dit « La Turpinière », sur le territoire de la commune de Sèvremont, est soumise à enquête publique dans la commune de Sèvremont, pendant 31 jours consécutifs, **du 27 mars au 26 avril 2017 inclus**.

Le public peut prendre connaissance de ce dossier, contenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Sèvremont, aux jours et aux heures habituels d'ouverture de la mairie au public. Le dossier est également consultable gratuitement, en ce lieu, sur un poste informatique mis à la disposition du public pendant ces mêmes horaires et pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Jean-Claude GARNIER, brigadier major de police en retraite, commissaire enquêteur est nommé par le président du tribunal administratif de Nantes pour procéder à ladite enquête.

Monsieur GARNIER recevra en personne les observations du public écrites ou orales en mairie de Sèvremont :

- **le lundi 27 mars 2017de 15 h 00 à 18 h 00 ;**
- **le jeudi 13 avril 2017de 9 h 00 à 12 h 00 ;**
- **le mercredi 26 avril 2017de 15 h 00 à 18 h 00 .**

Les observations peuvent également être adressées, par écrit, à la mairie de Sèvremont, siège de l'enquête, 4 Rue de la Rochejaquelein – 85700 Sèvremont ou par courriel (avec demande d'accusé de réception) à l'attention expresse du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : dgs.sevremont@orange.fr (préciser dans l'objet : *enquête publique GAEC LUMINEAU*).

Toutes les observations seront accessibles pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet des services de l'État en Vendée (www.vendee.gouv.fr - rubrique publications – commune de Sèvremont).

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, l'avis de l'autorité environnementale et l'arrêté précité sont consultables sur le site internet des services de l'État en Vendée quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci. L'ensemble du dossier est quant à lui consultable pendant toute la durée de l'enquête, soit du **27 mars au 26 avril 2017 inclus** sur ce même site internet.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de Madame Lore PICHAUD, chargée d'étude, par téléphone : 07.76.98.88.51 ou par mail lore.pichaud@cbeconseil.eu.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en préfecture, en mairie de Sèvremont ainsi que sur le site internet des services de l'État en Vendée pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le préfet de la Vendée statuera sur la demande d'autorisation. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est soit une autorisation assortie du respect de prescriptions soit un refus.